# 

* Date : 22-06-2004
* Langue : Français
* Section : Législation
* Source : Numac 2004724454
* Auteur :

Tribunal de commerce de Liège
Par jugement du 15 juin 2004, le tribunal de commerce de Liège a prononcé, sur aveu, la faillite de la S.C.R.L. Les Amis liégeois, en liquidation, établie et ayant son siège social à 4000 Liège, rue du Pot d'Or 33, R.C. Liège 206832 pour l'exploitation d'un débit de boisson sous la dénomination « Le Bain Marie », B.C.E. 0467.184.662.
Curateurs : Mes Eric Biar et Léon Leduc, avocats à 4000 Liège, rue de Campine 157.
Juge-commissaire : M. Jean-Louis Rampen.
Les créanciers doivent produire leurs créances au greffe du tribunal de commerce de Liège, à 4000 Liège, îlot Saint-Michel, rue Joffre 12, endéans les trente jours du jugement déclaratif de faillite.
Clôture du procès-verbal de vérification des créances : le mardi 27 juillet 2004 à 9 h 30 m, salle des faillites (cabinet du greffier en chef au 3
e étage).
Pour extrait conforme : le greffier chef de service, (signé) J. Tits.